

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 janvier 2012**

Délibération n° 2012-2702

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Givors - Grigny**

objet : **Station d'épuration - Approbation du programme modificatif et complémentaire de travaux prévisionnel 2011-2012**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Desbos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 30 décembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 11 janvier 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claissé, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), Vullien (pouvoir à M. Reppelin), MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Thivillier), Crédoz (pouvoir à M. Longueval), Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Balme (pouvoir à M. Millet), Bolliet (pouvoir à M. Llung), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Schuk), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Darne JC.), M. Lambert (pouvoir à M. Flaconnèche), Mmes Laval (pouvoir à M. Buffet), Pesson (pouvoir à M. Goux), MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Jacquet), Roche (pouvoir à M. David G.), Sturla (pouvoir à Mme David M.), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Imbert).

Absents non excusés : Mme Bonniel-Chalier, MM. Giordano, Turcas.

Séance publique du 9 janvier 2012**Délibération n° 2012-2702**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Givors - Grigny

objet : **Station d'épuration - Approbation du programme modificatif et complémentaire de travaux prévisionnel 2011-2012**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 décembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2007-4641 du 18 décembre 2007, le Conseil de communauté a approuvé la convention de gestion commune à conclure avec le Syndicat mixte pour la station d'épuration de Givors (SYSEG), station d'épuration instituée patrimoine commun du Syndicat et de la Communauté urbaine par arrêté préfectoral n° 6272 du 22 décembre 2006.

Par délibérations n° 2010-1694 du 20 septembre 2010 et n° 2011-2049 du 7 février 2011, le Conseil de communauté a approuvé le programme de travaux validé lors des 2 conférences de gestion patrimoniale de 2010.

L'objet de la présente délibération est l'approbation des modifications et compléments au programme de travaux actés en 2010 et validés lors de la conférence de gestion patrimoniale du 8 juillet 2011.

Cette station traite, entre autres, les eaux usées en provenance des Communes de Givors et de Grigny, Communes ayant adhéré à la Communauté urbaine de Lyon au 1er janvier 2007. La convention signée le 31 décembre 2007 prévoit entre autres dispositions la mise en place d'une conférence patrimoniale composée à parité d'élus du SYSEG et de la Communauté urbaine. Les prorata respectifs de propriété des biens définis sont de 59,06 % pour le SYSEG et de 40,94 % pour la Communauté urbaine.

Cette conférence a pour charge de définir les programmes pluriannuels de renouvellement, de travaux d'extension des bâtiments, équipements et installations existants de la station d'épuration du réseau de transport ainsi que de tout autre investissement nouveau dont le montant excède 300 000 € HT.

La conférence patrimoniale s'est réunie le 8 juillet 2011 et a étudié la proposition modificative et complémentaire du programme prévisionnel de travaux pluriannuels pour les années 2011 et 2012 et ses modalités de financement prévisionnelles. Le montant total de ce programme est estimé à 1 698 700 € HT. La charge nette pour le SYSEG, déduction faite des subventions à provenir du Département du Rhône à hauteur de 10 % et de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 30 %, s'élève à 1 020 580 €.

Cette charge prévisionnelle est finançable par le SYSEG sur ses fonds propres disponibles et emprunt sur ses budgets 2011 et 2012.

Le détail du programme triennal arrêté par la conférence patrimoniale du 8 juillet 2011 est récapitulé comme suit :

Intitulé de l'opération	Coût de l'opération (en € HT)	Année de réalisation	Subventions possibles		Montant à la charge du SYSEG (en €)
aménagement des ouvrages en entrée de la station d'épuration	628 700	2009-2011	Agence de l'eau : 30 %	187 590	378 580
			Département : 10 %	62 530	
réhabilitation du collecteur syndical à Orléanas le Gotet	320 000	2010-2011	Agence de l'eau : 30 % Rhône-Méditerranée et Corse	96 000	192 000
			Département : 10 %	32 000	
déplacement du poste de refoulement de Saint Romain en Gier, ainsi que ses ouvrages annexes	750 000	2010-2012	Agence de l'eau : 30 % Rhône-Méditerranée et Corse	225 000	450 000
			Département : 10 %	75 000	
TOTAL	1 698 700			678 120 €	1 020 580

Une note technique jointe au dossier détaille les objectifs et le contenu de chacune des opérations proposées.

Pour être exécutoires, les décisions de la conférence patrimoniale doivent être adoptées dans les mêmes termes par le SYSEG et la Communauté urbaine.

Le SYSEG a délibéré lors de sa séance du 6 octobre 2011.

Il est proposé au Conseil d'approuver le programme modificatif et complémentaire de travaux prévisionnel tel qu'élaboré et adopté par la conférence patrimoniale du 8 juillet 2011 et ses modalités de financement prévisionnelles dans le cadre des budgets du SYSEG sur les années 2011 et 2012 ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

Approuve :

a) - le programme modificatif et complémentaire de travaux prévisionnel pour 2011 et 2012, arrêté par la conférence de gestion patrimoniale de la station d'épuration de Givors le 8 juillet 2011,

b) - la note technique jointe au dossier,

c) - les modalités prévisionnelles de financement de ce programme dans le cadre des budgets 2011 et 2012 du Syndicat mixte pour la station d'épuration de Givors (SYSEG).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 janvier 2012.